

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ

AVIS n° 2024/09/19-4

Répartition des capacités d'accueil en 2ème année du premier cycle des études de santé pour 2025/2026 : filière Masso-kinésithérapie (MK)

La **Commission de la formation et de la vie universitaire**, en sa séance du 19 septembre 2024, sous la présidence de M. Eric Berton, Président d'Aix-Marseille Université, représenté par Mme Sophie de Cacqueray, Vice-présidente formation,

Vu le Code de l'éducation, notamment son article L613-1,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu l'arrêté du 17 janvier 2020 relatif l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute,

Vu l'arrêté du 14 avril 2020 fixant la liste des établissements autorisés à déroger au pourcentage mentionné à l'article R. 631-1-1 du code de l'éducation,

Considérant que le nombre d'étudiants dans la filière Masso-kinésithérapie est défini par arrêté du Ministère de la santé et des solidarités,

Considérant qu'il appartient à l'université d'accueil de déterminer la répartition des places dans la filière Masso-kinésithérapie,

Après examen,

Article unique :

REND UN AVIS FAVORABLE à la répartition des places en deuxième année du premier cycle des études de santé pour 2025/2026 : filière Masso-kinésithérapie (MK).

Cet avis est rendu à l'unanimité

Composition : 40 membres

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Présents et représentés : 34

Fait à Marseille, le 19 septembre 2024

Pour le Président, et par délégation,
la Vice-présidente formation
Sophie de CACQUERAY

